



DÉCISION du MAIRE N°24-30

Objet : Tarification des locations de salles communales

Le Maire de la Ville d'ORTHEZ,

Vu la délibération du Conseil municipal du 9 juin 2020 déléguant à Monsieur Emmanuel HANON, Maire d'Orthez/Sainte-Suzanne, une partie de ses attributions sur les champs de compétences régis par l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, la nécessité de réactualiser les tarifs de location de salles,

D É C I D E :

Article 1^{er} : Les tarifs de location de salles sont fixés comme suit :

LES MUSICALES

L'école de musique d'Orthez/Sainte-Suzanne possède son propre règlement portant sur l'utilisation des salles du bâtiment « Les Musicales ».

La mise à disposition de la grande salle des Musicales, l'auditorium, est conditionnée par la validation d'un projet pédagogique par le directeur de cet équipement. Dans ce cadre, la mise à disposition est consentie à titre gracieux.

SALLES DIVERSES

Les salles énumérées ci-dessous sont gratuites pour les associations de type loi 1901 d'Orthez/Sainte-Suzanne ayant une activité non lucrative, les syndicats, les organisations politiques représentées au Conseil municipal et les partis politiques dans le cadre des campagnes électorales locales, ou dans le cadre d'un partenariat avec la ville.

Poustelle :

Location – toute saison	Tarifs
Associations hors Orthez, collectivités, particuliers, organismes publics ou privés :	
journée :	50 €
1/2 journée :	25 €

Piquemal :

Location – toute saison	Tarifs
Associations hors Orthez, collectivités, particuliers, organismes publics ou privés :	
journée :	200 €
1/2 journée :	100 €

Gascoin :

Location à la journée – toute saison	Tarifs
Associations hors Orthez, collectivités, particuliers, organismes publics ou privés :	
Petites salles :	100 €
Grande salle :	150 €

Salle annexe (Calandreta), Pierre Seillant :

Location à la journée – toute saison	Tarifs
Associations hors Orthez, collectivités, particuliers, organismes publics ou privés :	
journée :	90 €
1/2 journée :	45 €

GYMNASES, STADES, PISCINE, ARÈNES

Les salles énumérées ci-dessous sont gratuites pour les associations de type loi 1901 d'Orthez/Sainte-Suzanne ayant une activité non lucrative, l'UNSS hebdomadaire, et le sport adapté.

Gymnase Pierre Seillant

Location – toute saison	Tarifs
Associations hors Orthez, collectivités et tout autres organismes ayant une activité lucrative :	
journée :	400 €
1/2 journée :	200 €

Comités départementaux :

Les comités départementaux bénéficient de trois occupations gratuites ; occupation > à 3 = tarification de 100 € par occupation supplémentaire (*)

Grandperrin, Mur à gauche, Palu, Prat, stades :

Location – toute saison	Tarifs
Associations hors Orthez, collectivités et tout autres organismes ayant une activité lucrative :	
journée :	300 €
1/2 journée :	150 €

Comités départementaux :

Les comités départementaux bénéficient de trois occupations gratuites ; occupation > à 3 = tarification de 100 € par occupation supplémentaire (*)

Piscine :

La piscine municipale est gratuite pour l'association « Orthez Nautique Canoë Kayak ».

Location – toute saison	Tarifs
La journée	900 €
La 1/2 journée	450 €
1 ligne d'eau (gratuite pour les pompiers et les gendarmes)	40 € / heure

Les comités départementaux bénéficient de trois occupations gratuites ; occupation > à 3 = tarification de 250 € par occupation supplémentaire (*)

(*) Pour l'ensemble de ces équipements, la commune se réserve le droit de refuser ces trois journées d'occupation gratuites si l'équipement est utilisé pour une activité récurrente ou programmée.

Arènes (hors fêtes d'Orthez soumises à une tarification spécifique) :

Gratuites pour les associations de type loi 1901 d'Orthez/Sainte-Suzanne ayant une activité non lucrative, les établissements scolaires de la commune et les pompiers.

Location – toute saison	Tarifs
Piste :	
La journée sans éclairage	600 €
La journée avec éclairage	670 €

La journée sans éclairage avec préparation piste
La journée avec éclairage avec préparation piste

770 €

LA MOUTÈTE (hors fêtes d'Orthez soumises à tarification spécifique)

Associations orthésiennes	Tarifs
Salle	Gratuit
Salle + matériel	Gratuit
Associations extérieures ou tout autres organismes publics et privés / les collectivités (*)	Tarifs
Salle	2 000 €
Salle + matériel	2 000 € + facturation du matériel loué
Moutète – condition d'utilisation et entretien (*)	
Caution	200 €
Nettoyage	200 €
Dégradation / vol / perte de matériel :	
chaise	50 €
table	200 €

(*) Remarques :

- Pour certaines manifestations à vocation caritatives, la commune se réserve le droit d'appliquer une gratuité pour la mise à disposition de l'équipement.
- L'utilisation de la salle aux gras est uniquement dédiée à la remise en température des plats cuisinés.
- Pour toute dégradation sur le mobilier ou immobilier, la facture de réparation totale sera à la charge de l'utilisateur.
- Le Service de Sécurité Incendie et d'Assistance de Personnes (SSIAP) et le chauffage sont à la charge de l'utilisateur.
- Lors de l'état des lieux de sortie, si le nettoyage est insatisfaisant, la commune retiendra la caution engagée.

Article 2^{ème} : Ces tarifs sont applicables aux demandes de location de salles réceptionnées à compter de la date de la prise d'effet de la présente décision.

Article 3^{ème} : Cette décision sera appliquée par Madame la Directrice Générale de la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne et par Monsieur l'inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques. Elle sera publiée sur le site de la ville.

Fait à ORTHEZ, le 8 juillet 2024

Le Maire d'Orthez / Sainte-Suzanne,
Emmanuel HANON



Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le



ID : 064-216404301-20240708-24DEC30-AU

